

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT
1 ALLEE DU LANGUEDOC
34620 PUISSEGUIER

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 05 avril 2017 à 18h30

Le Conseil de Communauté se réunit le **5 avril 2017 à 18h30**, à la Salle du Conseil du siège de la Communauté sous la Présidence de **Monsieur BADENAS Jean-Noël**.

Présents : BOURDEL Etienne, ROGER Jérôme, POLARD Pierre, GIL Isabelle (procuration Duclos), DUCLOS Gilles, CAZALS Thierry, BERNADOU Claude, AFFRE Gérard, PONS Marie-Pierre, BOUZAC Marie-Rose, BOSC Bernard, ROUCAIROL Philippe, BARTHES Bruno, LEGIER Joséphine, SOLA Hedwige, FRANCES André (procuration Badenas), GLEIZES Gérard, ROGER Daniel, CARABELLI Jacqueline, MILHAU Jean-Marie, BADENAS Jean-Noël, MARTIN Annie, OBIOLS Hervé, ALBO Marie-Line, LE PETITCORPS Gilbert (procuration Martin), DAUZAT Elisabeth, ORTIZ Serge, ENJALBERT Bruno (procuration Faivre), FAIVRE Marylène, PETIT Jean-Christophe.

Absents: AZOUGARH Séverine, GARY Michel, RIVAYRAND Gilbert, SYLVESTRE Lucien.

Secrétaire de séance : SOLA Hedwige

REGIE DU PORT : RECRUTEMENT D'UN CDD A TEMPS PARTIEL AGENT ENTRETIEN POLYVALENT: (031)

Monsieur le Président rappelle au conseil la spécificité de la gestion portuaire qui implique un surcroît d'activité.

Il propose le recrutement d'un agent d'entretien polyvalent en **contrat à durée déterminée** pour une durée de un an sur la base de 5 heures par semaine. Cet agent sera recruté au sein de la **Régie du Port de Capestang-Poilhes** et bénéficiera de la convention collective des personnels de port et sera recruté au niveau **I A, coefficient 155**.

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le recrutement dans les conditions prédéfinies.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 REGIE DU PORT:(032)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	193 980,86 €
Recettes :	179 658,68 €
Déficit 2016 :	- 14 322,18 €
Excédent reporté :	31 717,36 €
Excédent cumulé :	17 395,18 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	0 €
Recettes :	240 455,00 €
Excédent 2016 :	240 455,00 €
Déficit reporté :	- 209 962,00 €
Excédent cumulé :	30 493,00 €

Le compte administratif **REGIE DU PORT 2016** est approuvé à l'unanimité par le conseil.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 REGIE DU PORT:(033)**
- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 SPANC:(039)**
- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ZAE:(043)**
- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 CTE CNES SUD HERAULT:(047)**

Le conseil de communauté,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2016**.
- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**,
 - o Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
 - o **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2016** par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 REGIE DU PORT:(034)

Monsieur le Président donne lecture des résultats de l'exercice :

A. Résultat de l'exercice 2016 Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) = recettes – dépenses de fonctionnement	- 14 322.18
B. Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif	+ 31 717.36
C. Résultat à affecter : C = A + B (2) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 17 395.18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) R001 du compte administratif (si excédent)	+ 30 493.00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 Besoin de financement (si dépenses)	0.00
Besoin de financement F = D + E	0.00
AFFECTATION (de C) (3) = G + H	0.00
G. Affectation en réserves R 1068 (G = au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00
H. Report en fonctionnement sur le compte R 002	
EXCEDENT REPORTE R 002 (4)	+ 17 395.18

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'affectation des résultats telle qu'exposée ci-dessus.

BUDGET 2017 REGIE DU PORT:(035)

Une proposition en équilibre du budget est présentée :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	220 880,00 €	75 875,00 €
Recettes	220 880,00 €	75 875,00 €

Le budget REGIE DU PORT 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

REALISATION D'UN PRET ACHAT VEHICULE REGIE DU PORT :(036)

Monsieur le Président propose au conseil de réaliser un prêt d'un montant de **16 000 € TTC** auprès du Crédit Agricole du Languedoc sur une durée de **5 ans à un taux de 1%** à échéance **trimestrielle** d'un montant de **821.17 € TTC**. Les frais de dossier représentent **0.15%** du montant emprunté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à contracter ce prêt et à signer tous les documents afférents à cette procédure.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SPANC:(037)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	0 €
Recettes :	147,19 €
Excédent 2016 :	147,19 €
Déficit reporté :	- 727,03 €
Déficit cumulé :	- 579,84 €

Le compte administratif SPANC 2016 est approuvé à l'unanimité par le conseil.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 SPANC :(038)

Monsieur le Président donne lecture des résultats de l'exercice :

A. Résultat de l'exercice 2016 Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) = recettes – dépenses de fonctionnement	+147,19
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif	-727,03
C. Résultat à affecter : C = A + B (2) <small>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</small>	-579.84
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) R001 du compte administratif (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 Besoin de financement (si dépenses)	
Besoin de financement F = D + E	
AFFECTATION (de C) (3) = G + H	
G. Affectation en réserves R 1068 <small>(G = au minimum couverture du besoin de financement F)</small>	
H. Report en fonctionnement sur le compte D 002	- 579.84

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'affectation des résultats telle qu'exposée ci-dessus.

BUDGET 2017 SPANC:(040)

Une proposition en équilibre du budget est présentée :

	Section exploitation
Dépenses	9 580,00 €
Recettes	9 580,00 €

Le budget **SPANC 2017** est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ZAE :(041)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	201 541,94 €
Recettes :	201 541,94 €
Excédent 2016 :	0 €
Déficit reporté :	- 292 929,72 €
Déficit cumulé :	- 292 929,72 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	34 425,02 €
Recettes :	178 675,00 €
Excédent 2016 :	144 249,98 €
Déficit reporté :	- 921 491,69 €
Déficit cumulé :	- 777 241,71 €

Le compte administratif **ZAE 2016** est approuvé à l'unanimité par le conseil.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 ZAE:(042)

Monsieur le Président donne lecture des résultats de l'exercice :

A. Résultat de l'exercice 2016 Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) = recettes – dépenses de fonctionnement	0
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif	-292 929 ,72
C. Résultat à affecter : C = A + B (2) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-292 929,72
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 du compte administratif	-777 241.71
E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 Besoin de financement (si dépenses)	
Besoin de financement F = D + E	777 241.71
AFFECTATION (de C) (3) = G + H	
G. Affectation en réserves R 1068 (G = au minimum couverture du besoin de financement F)	
H. Report en fonctionnement sur le compte R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- 292 929.72

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'affectation des résultats telle qu'exposée ci-dessus.

BUDGET 2017 ZAE:(044)

Une proposition en équilibre du budget est présentée :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	877 349,00 €	1 141 261,00 €
Recettes	877 349,00 €	1 141 261,00 €

Le budget ZAE 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SUD HERAULT:(045)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	8 125 543,87 €
Recettes :	8 317 138,63 €
Excédent 2016 :	191 594,76 €
Excédent reporté :	4 370 341,21 €
Excédent cumulé :	4 561 935,97 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 814 624,08 €
Recettes :	3 499 344,16 €
Excédent 2016 :	1 684 720,08 €
Déficit reporté :	- 906 171,09 €
Excédent cumulé :	310 794,82 €

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité par le conseil.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 SUD HERAULT:(046)

Monsieur le Président donne lecture des résultats de l'exercice :

Résultat de Fonctionnement	
A / Résultat de l'Exercice 2016	191 594,76
B / Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	4 370 341,21
C RESULTAT A AFFECTER (= A + B)	4 561 935,97
D / Solde d'exécution cumulé d'investissement (+ou-)	778 548,99
E / Solde des restes à réaliser d'investissement	- 467 754,17
F / Besoin de Financement (D+E)	-
G / AFFECTATION au BP 2017	
1) affectation en réserve R 1068 en investissement G1 = au minimum couverture du besoin de financement F	-
2) report en fonctionnement R 002 (C-G1)	4 561 935,97

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'affectation des résultats telle qu'exposée ci-dessus.

VOTE DU TAUX TEOM 2017:(048)

Le Conseil de Communauté est appelé à fixer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année **2017**.

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

FIXE comme suit l'impôt à percevoir au titre de l'année **2017**:

15,58 % pour le **territoire du St-Chinianais**

17,66 % pour le **territoire de Canal Lirou**

VOTE TAXES DIRECTES LOCALES 2017:(049)

Monsieur le Président porte à la connaissance du conseil d'un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault notifié par le comptable public, mentionnant un pourcentage de surestimation des bases notifiées de **T.H.** figurant sur l'état **1259** de **2017**.

Il propose de prendre en compte les bases de **T.H.** corrigées conformément à l'état annexé à l'état **1259**.

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE de s'appuyer sur la base de **T.H.** transmise par le comptable public, en substitution de la base de **T.H.** figurant sur l'état **1259**.

FIXE le taux de **C.F.E.** pour l'année **2017** à **32,38%**

FIXE le taux de **T.H.** (part départementale transférée) à **10,70%**

FIXE le taux de **T.F.N.B.** (part départementale transférée) à **2,90%**

BUDGET 2017 SUD HERAULT:(050)

Une proposition en équilibre du budget est présentée :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 892 712,00 €	6 737 706,00 €
Recettes	12 892 712,00 €	6 737 706,00 €

Le budget **2017** est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

DESIGNATION DELEGUES SUPPLEANTS COMITE DIRECTION OTI:(051)

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° **2015-045** et **2016-004** désignant les membres du comité de direction et informe le conseil de la nécessité de procéder à des changements quant à la composition du comité de direction de l'office de tourisme.

Il propose la désignation de 2 suppléants du comité de direction de l'**OTI** (1 collègue des élus – 1 collègue des personnalités qualifiées)

Collège des élus :

Par délibération du 7 décembre 2016, Mr Bernard **BOSC** a été désigné comme délégué titulaire (collège des élus), en remplacement de Mr J François **FAVETTE**.

Il n'a pas été procédé à la désignation de son suppléant, qu'il convient à présent de le désigner.

Monsieur le Président fait appel à candidature : Mr Jérôme **ROGER** se présente

Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur le Président propose de remplacer Mr Michel **MAURY** par Mr Dominique **SAILLARD**.

Il invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DESIGNE Mr Jérôme **ROGER** en qualité de suppléant de Bernard **BOSC** (collège des élus) et Mr Dominique **SAILLARD** en qualité de suppléant (collège des personnalités qualifiées) au comité de direction de l'Office de Tourisme du Canal du Midi au St-Chinian.

AVIS SUR LE SAGE DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON:(052)

Monsieur le Président indique au conseil que l'analyse des incidences du **Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Orb-Libron** sur l'environnement met en évidence qu'il aura un impact bénéfique certain, directement ou indirectement, sur la plupart des compartiments de l'environnement.

En particulier, le **SAGE** contribuera à **préserver voire améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines**, vis-à-vis des pollutions par les pesticides, des pollutions liées à l'assainissement, de l'eutrophisation des eaux, des pollutions toxiques.

Au-delà de ce constat, ce maintien d'une bonne qualité des eaux contribue à la fois à la **préservation des milieux en lien avec ces ressources**, mais aussi, d'un point de vue **sanitaire**, aux usages de l'eau, notamment pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable et la baignade, autant en eaux douces qu'en mer.

Le **SAGE** permettra aussi d'assurer le **respect de l'équilibre quantitatif des ressources Orb et Libron** puisqu'il veille au respect des débits d'objectif d'étiage et des volumes prélevables et prévoit l'élaboration du plan de gestion concertée de la ressource en eau sur le territoire. Il préconise notamment des mesures visant optimiser les prélèvements et les rendements des réseaux afin de contribuer au respect de cet équilibre quantitatif.

De même, il contribue à la **préservation quantitative des autres ressources** du territoire, qui bénéficieront aussi de ces mesures ainsi que de l'amélioration des connaissances souhaité par le **SAGE** pour l'ensemble de ces ressources. Un risque modéré de report des prélèvements sur d'autres ressources locales peut subsister, du fait de la contrainte de respect des volumes prélevables. Toutefois, plusieurs précautions permettront de limiter fortement ce risque (garantie apportée pour les principaux prélèvements par l'instruction au titre de la Loi sur l'Eau, gains possibles au travers des mesures d'économie d'eau et d'optimisation des béals...).

Le **SAGE** contribuera aussi à la **préservation des milieux naturels et de la biodiversité** sur le territoire ; en particulier, il comporte deux objectifs spécifiques à l'amélioration des connaissances et à la préservation, la restauration et la gestion des **zones humides**. Des précautions devront être prises pour s'assurer de l'absence d'impact sur ces milieux lors de la mise en œuvre d'actions découlant de certaines dispositions du **SAGE** (restauration de la qualité physique ou de la continuité écologique). En particulier, une règle spécifique vise à préserver les zones humides du territoire vis-à-vis des projets d'aménagement et d'urbanisation (notamment au travers de la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme) et demande l'application du principe « éviter, réduire, compenser » lors d'impact potentiel identifié.

Le **SAGE** aura aussi un impact positif sur la **continuité écologique** puisqu'il agit directement dans le sens de son amélioration, autant pour les espèces migratrices que pour les espèces locales.

Il aura aussi une incidence bénéfique sur les **fonctionnalités des cours d'eau**, par une prise en compte et une préservation de leur espace de mobilité et la restauration de leur dynamique fluviale.

Concernant la prise en compte des **risques liés aux crues et à la submersion marin**, le **SAGE** prévoit aussi plusieurs dispositions et règles destinées à améliorer la gestion des inondations (préservation des champs d'expansion des crues, gestion préventive, réduction de vulnérabilité, maintien de la culture du risque...).

L'impact du **SAGE** sur le **paysage, le cadre de vie et le patrimoine culturel** sera globalement neutre voire positif, au travers notamment de la préservation des éléments constitutif du paysage que sont les cours d'eau et les milieux rivulaires.

Enfin, le **SAGE** n'engendrera pas de réelle incidence sur **le climat, l'air et l'énergie**. Il prévoit un accompagnement technique des gestionnaires d'installations hydroélectriques dans leurs démarches réglementaire de relèvement des débits réservés.

Monsieur le Président propose au conseil d'approuver le projet de **SAGE Orb Libron**.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet du **SAGE des bassins Orb et Libron** présenté ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30.

***Le Président de la
Communauté Sud-Hérault***

BADENAS Jean-Noël

La secrétaire de séance

SOLA Hedwige